Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_025_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉTAT ANNUEL RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERCUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (5.6)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**26 février 2024**
Date d'affichage de la convocation :	**26 février 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-24-1-1,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération n° 2020_048_DEL en date du 19 mai 2020 fixant le montant des indemnités allouées aux élus,

CONSIDERANT qu'aucun élu ne perçoit d'indemnités au titre de syndicats ou d'entreprises visés par l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2023 est le suivant :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

NOM - Prénom	Mandat	Indemnité de fonction	Remboursement de frais	Avantage en nature
		(montants bruts annuel en €)		
DUNAND Patrice	Maire	37 961,52	131,20	
PELLÉ Christian	1er adjoint	14 600,52		
COURT Dominique	2e adjoint	14 600,52	140,00	
VENARRE Jérémie	3e adjoint	14 600,52		
GILLET Véronique	4e adjoint	14 600,52		
CRUYPENNINCK Benoit	5e adjoint	14 600,52		
VANEL-NORMANDIN Sandrine	6e adjoint	14 600,52		
IVANEZ Gérard	7e adjoint	14 600,52		
ZELLER Virginie	8e adjoint	14 600,52		
DESAY Georges	9e adjoint	14 600,52		

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2023.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_025_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2024.